

**Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 17 février 2023  
DEL-2023-05**

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 37
- \* de Représentés : 3
- \* de Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angèle DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOUTOULOU, M. Sébastien LAURELLI, Mme Christiane MARIOTTI représentée par M. Paul COLOMBANI, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Joseph PASTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Angé SENCY, M. Michel SORBARA, M. Ange STRAFORELLI ; M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Yannick CASTELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Dominique MITRIDATI.

Absents : M. Jean-Charles ANGELINI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, Mme Françoise CAMPANA, M. Dominique FABRE, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Jean-François MATTEI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI ; M. Xavier PIACENTINI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Jean STEFANI, Mme Patricia SOULLARD, M. Félix TAMBINI.

**Objet: M14: Demande de financement pour l' aménagement d'aires de retournement et de parasols brésiliens dans le cadre de l'accessibilité des plages aux PMR – Demande de subvention et plan de financement.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 17 février 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 09 février 2023. L'an deux mille vingt-trois, le 17 février à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Une personne à mobilité réduite (PMR) doit pouvoir jouir des mêmes privilèges que n'importe quelle personne. Les lieux de baignades, comme les plages, doivent pouvoir accueillir tous les publics.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230217-DEL2023-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2023

Notification : 23/02/2023

Ainsi, le Président informe l'assemblée délibérante que la Communauté de communes a souhaité que l'ensemble des plages du territoire (San Pellegrino, Cap Sud, Pinarello et Anghione) soient accessibles aux personnes à mobilité réduite et, pour cela, elle a fait l'acquisition du matériel nécessaire (tapis d'accès PMR et fauteuils Amphibie).

Actuellement, l'objectif est d'améliorer ce service destiné aux PMR en installant des aires de retournement et des parasols brésiliens (sur les mêmes plages précédemment citées), leur permettant ainsi d'être réellement inclus dans ces espaces de bien-être dans lesquels elles peuvent dorénavant aller avec leur famille et leurs amis.

Le coût de l'opération s'élève à **12 000.00 € H.T.**

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose de solliciter les aides financières de la Collectivité de Corse par le biais de la Dotation quinquennale et propose le plan de financement suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Montant H. T</b>
Collectivité de Corse - Dotation quinquennale	80%	9 600,00 €
Communauté de communes de la Castagniccia Casinca - Autofinancement	20%	2 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>12 000,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** le plan de financement pour l'aménagement d'aires de retournement et de parasols brésiliens dans le cadre de l'accessibilité des plages aux PMR.
- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**



**Antoine POISSON**